

**CEEAC**

**ECCAS**

*La Commission*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **CONSULTATION SOUS-REGIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL POUR LES MIGRATIONS (PMM) DANS LA REGION CEEAC**

La Commission de la CEEAC, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Réseau des Nations unies sur les Migrations pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'Afrique de l'Est et australe co-organisent du 17 au 18 septembre 2024 une session de consultation en ligne du Pacte Mondial pour les Migrations (PMM) avec les Etats de l'Afrique centrale et les parties prenantes non étatiques concernées.

L'objectif visé par cette consultation est d'évaluer les progrès-enregistrés dans la mise en œuvre du PMM dans la sous-région de l'Afrique Centrale, mais aussi d'échanger sur les défis, les bonnes pratiques et les perspectives d'avenir. Ce sera également le cadre approprié pour une discussion approfondie sur la gouvernance de la migration, notamment en ce qui concerne 1) la libre circulation et d'autres moyens d'améliorer les voies régulières et la prévisibilité des procédures de migration dans l'espace sous régional ; 2) les mouvements migratoires et la protection des migrants grâce à des mesures de gestion intégrée des frontières et la lutte contre la xénophobie ; 3) la coopération régionale et nationale et les initiatives de partenariat pour faire avancer les objectifs du PMM ; et 4) l'opérationnalisation effective du mécanisme régional de concertation sur les questions des migrations, c'est-à-dire le Dialogue sur les migrations en Afrique centrale (DIMAC).

Le PMM a été adopté par la majorité des Etats membres des Nations Unies lors d'une Conférence intergouvernementale tenue à Marrakech, au Maroc, le 10 décembre 2018. Afin de garantir sa mise en œuvre effective, il a prévu un processus volontaire de suivi et d'examen aux niveaux mondial, continental et sous régional, qui implique les Etats, les partenaires internationaux du système des Nations Unies, la société civile et les associations des migrants eux-mêmes.

C'est ainsi que le rapport final de cette Consultation qui s'inscrit dans le cadre de l'Examen sous régional, censé refléter une compréhension commune des questions clés et des progrès réalisés, contribuera à enrichir l'Examen continental du PMM qui aura lieu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 8 au 10 octobre 2024. Les conclusions d'Addis Abeba seront par la suite soumises à la prochaine session du Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI) prévu en 2026.

Le FEMI qui se réunit tous les quatre ans, et dont la première session s'est tenue en 2022, a été créé conformément à l'article 49 du PMM comme principale plateforme intergouvernementale mondiale permettant aux États membres de discuter et de partager les progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les aspects du PMM, y compris en ce qui concerne l'Agenda 2030.